

RELEVÉ DE DÉCISION

Commission Risques Majeurs du 10 mars 2025

Documents joints :

- *Liste des participants à cette commission*
- *Diaporamas présentés en séance (SPPPY/DREAL/IRMa et GAM)*

Accueil

Corinne Thievent, cheffe de cellule culture du risque et qualité de l'air à la Dreal UD-Isère, remercie l'ensemble des participants de leur présence pour cette seconde édition de la commission Risque Majeurs du SPPPY. Elle présente l'ordre du jour avant de donner la parole à **M. Afif LAZRAK**, directeur de cabinet de la Préfecture de l'Isère, puis au président de la commission, **M. Jean-Yves PORTA** (maire de Vaulnaveys-le-Haut et président de la commission).

Ordre du jour

- > Introductions
- > Points d'actualités réglementaires : situation dans le sud grenoblois (DREAL) / PPI et FR-Alert (Préfecture de l'Isère)
- > Bilan et retour d'expérience sur les actions menées en 2024 par la commission et les acteurs du territoire
- > Programme d'actions 2025/2026
- > Points divers, échanges et prochaines échéances

Introductions

M. Afif LAZRAK, directeur de cabinet de la Préfecture de l'Isère, introduit la réunion. Il rappelle qu'au vu du contexte économique et social plutôt morose dans le sud grenoblois notamment, l'exercice PPI qui devait être réalisé fin 2024 n'a pas pu avoir lieu. Néanmoins, il indique que les services restent tous mobilisés sur les questions primordiales de sûreté. Il remercie le SPPPY et la DREAL pour leur expertise, leur fiabilité et leur vigilance et réaffirme que tous les acteurs travaillent de concert sur ce sujet.

2024 a été une année riche en événements et actions et le département de l'Isère (pour la deuxième année consécutive) est le premier département en terme de nombre d'actions labellisées JNR 2024. A noter notamment les récompenses obtenues dans ce cadre par l'IRMA pour son Résilience Tour au niveau national et la ville de Grenoble pour sa semaine de la Résilience.

Il indique que le programme de l'année à venir va être détaillé lors de cette commission et qu'il faut travailler à trouver les meilleurs leviers pour toucher le grand public sur ces sujets.

M. LAZRAK profite de son intervention pour annoncer le départ de **M. Valentin FORAND** et le remercier pour son travail remarquable en tant que chargé de mission culture du risque à la préfecture de l'Isère. Il présente également **Mme Sarah GUILLON**, Directrice des sécurités et adjointe au directeur de cabinet.

M. Jean-Yves PORTA, président de la commission, rappelle ensuite quelques chiffres clés et éléments de contexte : lancement de la campagne Les bons réflexes en octobre 2023 autour de 123 établissements industriels et 656 communes. Il remercie le COPIL et tous les acteurs qui ont travaillé sur le sujet des risques majeurs : le SPPPY, le SPIRAL, APORA, la DREAL.

Il rappelle combien le sujet de la prévention est important et qu'au-delà des risques industriels, il existe aussi des risques naturels. Notre région fait office de territoire pionnier dans cette thématique et il faut continuer les efforts pour améliorer la sensibilisation et la communication du plus grand nombre.

Points d'actualités réglementaires : Situation économique du secteur de la chimie dans le sud grenoblois

M. Boris VALLAT, chef du pôle Risques technologiques de l'unité départementale DREAL de l'Isère, revient sur la situation économique délicate de ce secteur : les exploitants sont très interdépendants et les difficultés de l'un se répercutent très vite sur les autres.

Dans ce contexte de difficultés économiques et d'arrêts d'activité pressentis, M. Vallat rappelle le rôle de la DREAL lors de la mise en sécurité des sites qui seront fermés et dans l'accompagnement des exploitants qui resteront en activité. Il précise notamment le programme d'inspections d'ores et déjà programmées dans le sud grenoblois au premier semestre 2025.

M. Pierre-Louis SERERO (Civipole) et **Mme COLLARD** (SERA) interrogent sur le devenir des déchets enfouis et aqueux du site et sur le fait qu'il n'y aura plus de caserne incendie.

En ce qui concerne le risque incendie, **M. VALLAT** répond que la DREAL sera bien sûr vigilante sur cette question cruciale et qu'il y aura des exigences envers les industriels qui resteront sur la plateforme pour qu'ils soient autonomes en la matière, sachant que c'était Vencorex qui gérait jusque là les moyens généraux de la plateforme.

Quant à la question des sites et sols pollués, **M. VALLAT** rappelle que les exploitants sont redevables des pollutions historiques et que cet aspect est également suivi de près par la DREAL.

M. Rémi BESANÇON (Conseiller municipal délégué à la sécurité civile de Pont-de-Claix) intervient pour solliciter un entretien avec la DREAL au sujet de la plateforme dans le but de pouvoir communiquer des informations fiables aux élus et habitants de Pont-de-Claix. Un courrier a été envoyé en ce sens à Mme la Préfète.

M. PORTA interroge sur la prise en compte de la fermeture potentielle de ces sites industriels (avec de fait réduction du rayon de risque) et sa prise en compte dans le PPRT.

M. VALLAT indique que cela aura forcément une influence mais qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions sur ce sujet. Il rappelle que certes le PPRT freine l'urbanisation mais qu'il définit également une zone de protection qui peut permettre la réindustrialisation.

Points d'actualités réglementaires : PPI et dispositif FR-Alert

Mme Sarah GUILLON précise la planification des exercices PPI pour l'année 2025 : un exercice mensuel sur des thématiques diverses (dont les risques industriels) avec également les tests d'outils d'alerte.

Plus précisément, en ce qui concerne le risque industriel, un exercice est prévu chez Titanobel fin avril, puis il y aura un exercice en septembre et un en décembre. Les lieux pour les exercices sont souvent choisis en fonction de l'avancement de la planification.

Mme GUILLON revient sur l'exercice qui a eu lieu récemment et qui ciblait la distribution de pastilles d'iode sur un peu plus de la moitié du département.

A ce sujet, **Mme Nathalie CHAVANIS** (Ville de Grenoble) demande s'il est possible d'avoir un plan de distribution finalisé, car Grenoble fait partie des points de distribution. Mme GUILLON répond qu'à la suite de cet exercice récent, le plan est en cours d'amendement.

Mme Géraldine GELORMINI (Ville de Pont-de-Claix) demande si les communes identifiées comme point de distribution peuvent être associées aux réflexions en la matière.

M. LAZRAC indique qu'effectivement, l'exercice a montré plusieurs difficultés d'acheminement (le plan précédent date de 2017). L'année à venir est l'occasion de retravailler le plan et de l'amender en conséquence.

Quelques chiffres à rappeler : en Isère, 18 communes de répartition et 512 communes de distribution. A noter qu'il n'est désormais plus nécessaire d'avoir un ticket pour retirer les comprimés en pharmacie.

M. LAZRAC ajoute que les communes seront recontactées très prochainement et qu'il est important que tous les services et acteurs travaillent ensemble sur les PPI en y ajoutant le sujet des pastilles d'iode. Le département, les CLI et l'ARS sont associés aux travaux.

A la question de Mme GELORMINI de savoir si les CPTS seront impliqués dans cette démarche, M. LAZRAC répond par la négative, car l'exercice est encore trop récent.

Pour faire suite à l'intervention de M. SERERO qui interroge sur le rôle des CLI, M. LAZRAC réaffirme qu'ils constituent un relais d'informations fondamental.

M. Stéphane BOWIE (Département de l'Isère) souligne qu'il faut être vigilant pour avoir une couverture de la population la plus large possible.

M. LAZRAC propose également que le SPPPY soit impliqué davantage dans le processus.

M. SERERO évoque la commission de ce jour et la commission Environnement & santé et comment ces deux actions avec leur réseau propre sont susceptibles de toucher un public différent. **M. LAZRAC** demande à participer à une prochaine commission environnement santé pour pouvoir aborder ce sujet.

Mme THIEVENT relaie la demande de la ville de Grenoble au sujet d'un éventuel exercice FR-Alert sur la commune. M. LAZRAC se dit partagé :

- la situation économique et sociale actuelle est délicate et un tel événement a forcément un gros impact
- il faut préparer très en amont ce genre d'action et donc communiquer avec les entreprises, les collectivités notamment. Tous les acteurs ne partagent pas forcément le besoin d'une telle action

De plus, il s'interroge sur le bénéfice que cet exercice pourrait apporter.

Mme CHAVANIS ne minimise pas la difficulté d'organiser un tel exercice, mais rappelle qu'un test réel est un bon moyen de sensibiliser rapidement la population ; cet avis est partagé par M. BESANÇON.

Mme GELORMINI rappelle que le test de ce dispositif à Pont-de-Claix lors de leur exercice PCS en octobre 2024 a certes nécessité une importante campagne de communication en amont mais elle indique qu'il n'y a pas eu de panique chez les habitants.

M. SERERO estime que les grenoblois ne sont pas conscients des risques qui les entourent, en tous les cas, pas autant qu'à Pont-de-Claix, et qu'il y a même une forme de déni. Il pense que les acteurs sociaux devraient également s'emparer du sujet.

Le lieutenant-colonel **David MARCHANDEAU** (SDIS) se dit favorable à la réalisation d'un tel exercice avec la population.

Pour clore le sujet, **M. LAZRAK** propose qu'un groupe de travail soit créé sur ce sujet, sous l'égide du SIDPC car cela nécessite un important travail de préparation entre tous les acteurs.

Bilan et retour d'expérience sur les actions menées en 2024 par la commission et les acteurs du territoire

Une grande partie des actions menées en 2024 étaient liées à la campagne Les bons réflexes et sont présentées en séance par Mme THIEVENT (voir plus de détails dans le diaporama).

> D'une part en ce qui concerne la poursuite des actions réglementaires

- L'enquête de perception de la campagne et son exploitation
- La redistribution de certaines brochures
- La diffusion des affichettes à tous les établissements scolaires en zone PPI dans les 3 académies
- La mise à jour du site internet www.lesbonsreflexes.com
- Les négociations avec « La Poste »

> D'autre part les actions non réglementaires

- La présentation de la campagne lors de la journée du CEREMA à Aix-en-Provence le 18 juin 2024
- Les actions sur les réseaux sociaux
- Le village forum Risk Indus à Saint-Fons du 3 au 5 octobre 2024
- La journée annuelle Les bons réflexes le 8 octobre 2024 à Grenoble
- La sensibilisation des scolaires via les pièces de théâtre dans l'académie de Grenoble
- La journée technique sur l'alerte co-organisée avec l'IRMa le 17 décembre 2024
- D'autres actions notamment avec les bailleurs sociaux

M. FORAND revient sur l'action **sensibilisation des scolaires** et le succès de la pièce de théâtre « Oui mais si ça arrivait » qui a été jouée dans plusieurs départements de l'académie de Grenoble. En Isère, cela représente environ 1000 jeunes et **M. FORAND** souligne l'implication des différents acteurs pour mener à bien le projet, notamment le corps enseignant, car le sujet n'est pas forcément évident à intégrer dans un cycle scolaire.

M. Guilhem DUPUIS (IRMa) fait un retour sur la journée technique de l'IRMa qui a eu lieu le 17 décembre 2024. Il nous informe que des discussions sont en cours pour mettre en place une formation pour les élus/collectivités sur les sujets dédiés à l'**alerte**. Il annonce également la tenue d'un colloque autour de cette thématique organisé par l'université d'Avignon, fin mars 2025.

Le thème de l'alerte suscite quelques réactions :

Mme CHAVANIS demande s'il est possible de récupérer les messages « types » déjà créés, car ils ont déjà été éprouvés en quelque sorte.

Mme GELORMINI interroge également sur les suites données à cette journée pendant laquelle de nombreuses réflexions et interrogations avaient été soulevées.

Par exemple, elle trouve étonnant que le dispositif FR-Alert soit mis à disposition des industriels, mais pas des communes, au moins les communes exposées.

M. DUPUIS répond qu'il y aura des remontées d'informations lorsque le dispositif aura évolué. **M. FORAND** acquiesce.

M. SERERO estime qu'il faut mieux informer la population, car il semble que le dispositif ne soit pas connu de tous. Il serait selon lui vraiment notamment opportun que l'information soit facile à trouver et centralisée.

A noter également la conception et diffusion de la troisième lettre d'information sur les actions de l'inspection début janvier 2024, accessible sur le site www.spppy.org et en version papier le cas échéant auprès du SPPPY.

Programme d'actions 2025/2026

Mme THIEVENT présente le programme d'actions 2025 tel qu'il est défini à ce jour :

> La Journée les bons réflexes le 26 juin 2026 à Valence : « La transparence augmente t'elle la confiance ? »

> Le maintien de la dynamique Réseaux sociaux (avec des publications moins fréquentes mais plus efficaces et une relance de l'ambassadorat) et la mise à jour régulière du site internet LBR

> La diffusion de pièces de théâtre sur les risques majeurs sur l'académie de Lyon

> Le soutien au site internet sur les risques majeurs (Préfecture et Education nationale) avec l'extension aux risques industriels

> Une quatrième lettre sur les actions de l'inspection des Installations Classées

> Le soutien aux actions de la GAM et de la ville de Grenoble

Elle interroge sur d'autres propositions d'actions / attentes du territoire.

M. FORAND présente le site internet Explorisk38. A destination des scolaires du 3ème cycle ce projet a pour vocation de sensibiliser aux risques (naturels pour le moment) à travers un volet immersif et des tests de connaissances. Son lancement est imminent. Il remercie vivement l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet : le rectorat, l'IRMa, Denis Coeur, le PARN, l'Iffo-RME, la Maif, le CHU, etc.

Il partage également plusieurs informations : la reconduction de la JNR 2025 et son AAP (<https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous/journee-nationale-resilience>), la présentation par Mme PANNIER-RUNACHER du nouveau plan national d'adaptation au changement climatique publié le 10 mars 2025 (ce plan propose 52 mesures progressives visant à enclencher une série de transformations en profondeur pour adapter territoires et acteurs économiques).

Présentation du PICS de Grenoble Alpes Métropole

M. Arthur JOLLY (chargé d'études à la Mission Risque de GAM) nous présente le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS), un outil qui permet de mettre en relation les communes sinistrées et les communes solidaires en cas de crise. Ce plan fera l'objet d'un exercice le 1^{er} avril prochain.

Suite à la demande de M. SERERO de savoir si ce PICS comprend un volet « habitants », **M. JOLLY** précise que ce plan n'est pas un PCS et que l'objectif et le rôle de la métropole en cas de crise, c'est un retour à la normale, car il y a une obligation légale.

M. SERERO ajoute que ces notions PICS/PCS ne sont pas forcément claires pour les habitants et demande ce qui pourrait être fait pour mieux expliquer ces notions et mieux communiquer auprès du grand public.

M. JOLLY indique qu'une présentation du document PICS pourra être proposée au grand public une fois le document finalisé et validé par les différentes instances communales et métropolitaines.

Mme GELORMINI précise que le maire est responsable de sa commune vis-à-vis des habitants et que le PICS n'interagit pas avec la population. Il s'agit plutôt d'un outil de formalisation de solidarité entre communes mais dont le citoyen n'est pas le destinataire, dans un premier temps.

M. JOLLY image les propos en considérant la sécurité civile comme un mille feuilles dans lequel le PICS se situe entre la commune et le plan ORSEC géré par la préfecture.

Résilience Tour 2025

M. DUPUIS nous informe que les étapes du Résilience Tour sont en cours de préparation, mais qu'il y aura bien des événements en Isère.

Points divers, échanges et prochaines échéances

M. Bruno FERRAND (Civipole et voisin d'UMICORE) évoque l'initiative de la métropole de Rouen et de la carte des contrôles des sites Seveso. Mme Thievent indique que si l'initiative est intéressante, il faut voir le portage et la mise à jour de ce genre de données. Ceci étant, le retour d'expérience de ce genre d'initiative est intéressant et à creuser (plus d'infos : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/les-contrôles-des-sites-seveso-sur-le-territoire-metropolitain>).

Il interroge également sur les exercices PPI réalisés sur le site d'UMICORE. M. Vallat lui a apporté les précisions suivantes après la réunion par mail :

« Il convient de préciser qu'il existe deux plans d'urgence sur cet établissement avec des objectifs différents : le plan d'opération interne (POI), établi par l'industriel et le plan particulier d'intervention (PPI), établi par la préfecture. Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre pour protéger la santé publique, les biens et l'environnement contre les effets des accidents majeurs. Quant au PPI, il constitue une disposition spécifique du dispositif ORSEC. Il définit les moyens de secours en cas d'accident dont les conséquences dépassent l'enceinte de l'installation. Il vise à assurer la sauvegarde des populations, des biens et la protection de l'environnement lorsque l'accident entraîne ou est susceptible d'entraîner des dangers débordant des limites de l'établissement. Il s'agit d'une réponse des moyens d'intervention de l'État à l'accident industriel.

***En ce qui concerne le PPI Umicore**, le dernier exercice sur ce site remonte au 20 octobre 2020. La version actuelle du PPI date de mars 2021 (rayon de 190 m). La préfecture prévoit de le mettre à jour prochainement. Les processus industriels et leurs dangers potentiels n'ont pas évolué depuis, mais le voisinage oui (élargissement de l'autoroute, nouvelles constructions). Depuis quelques années, l'usage à la préfecture est de tester les plans en cours de révision avant leur approbation. Il n'est donc pas exclu qu'un exercice soit organisé par la préfecture prochainement.*

***En ce qui concerne le POI Umicore**, l'exploitant organise des exercices réguliers sur son site (au moins 1 fois par an). En novembre 2024, nous avons réalisé une inspection inopinée (à une heure non ouvrée) afin de vérifier les réactions de l'industriel sur un scénario choisi par l'inspectrice. »*

Mme GUIGOU Laurence et **M. Jean-Robert CASES** (trésorière et responsable de l'association prévention MAIF d'Eybens) réaffirme leur engagement auprès du SPPPY. Ils annoncent la présence de la Maif lors de la biennale du climat en mai 2025 : des ateliers seront organisés pour le grand public et pour les scolaires.

Mme THIEVENT remercie les participants pour cette réunion riche d'échanges et conclut la commission en rappelant la date de la Commission plénière le 11 avril prochain de 10 h à 12 h dans les salons de la préfecture.